

ARRETE N° ADM 34/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU La loi 2009-526 du 12 mai 2009, en son article 86, portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et L 2122-20,

VU l'organigramme communal et les fonctions exercées par **Madame Patricia LABROT**, en qualité de Responsable du service des Sports,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il convient de lui donner délégation de signature pour l'engagement de dépenses courantes

ARRETE

Article 1 Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à **Madame Patricia LABROT**, Attaché, Responsable du service des Sports, pendant la durée de mon mandat, pour l'engagement juridique des dépenses inhérentes au fonctionnement de son service d'un montant **maximum de 500€ T.T.C.**, dans la limite des crédits qui lui sont annuellement confiés et dans le respect des textes relatifs à la commande publique.

La signature de **Madame Patricia LABROT**, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation, devra être précédée de la mention « **Pour le Maire et par délégation, Patricia LABROT, Responsable du service des Sports** ».

Article 2 **Madame Patricia LABROT** devra constater et dater le service fait des factures de son service dans le cadre d'un circuit de validation interne au logiciel métier « finances » de la collectivité.

Article 3 Le spécimen de signature de **Madame Patricia LABROT** ayant reçu délégation est déposé selon le formulaire d'accréditation de l'ordonnateur qui sera joint au présent arrêté.

Article 4 Monsieur le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une expédition du présent arrêté sera :

- Notifiée à l'intéressé
- Transmise à Monsieur le Préfet
- Transmise à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole
- Mise en ligne le 27.03.2026

Notification à l'agent :

Date : 26.03.2026

Signature du bénéficiaire de la délégation

Le Maire,

Guy LAURET